

PRODUITS ALIMENTAIRES EN MAGASIN LE 1^{er} FEVRIER

Le commissaire du coût de la vie fait rapport au ministre du Travail des quantités en mains.

ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES.

Le marché n'est pas trop abondant en œufs et la situation en beurre est également satisfaisante, les quantités en bœuf et agneau diminuent et les stocks de fromage ont diminué de plus de la moitié de celui de l'an dernier, mais les quantités de porc augmentent et dépassent de plus de 38 pour 100 celles de l'an dernier, selon les déclarations du rapport du commissaire du coût de la vie au ministère du Travail sur la situation des entrepôts frigorifiques en février.

Les stocks de bœuf, bien que diminuant, sont encore de 44 pour 100 plus grands qu'il y a un an, et le mouton et l'agneau ont diminué d'environ 10 pour 100 pour le mois dernier, mais sont encore de 105 pour 100 plus élevés que l'an dernier. Les poulets et la volaille, bien que tombés de 21 et 8½ pour 100, respectivement, sur le mois dernier, sont de 109 pour 100 de plus que l'an dernier. Les stocks en poisson sont de près de 50 pour 100 plus grands que l'an dernier, selon le rapport.

STOCKS DE VIANDE CONSIDÉRABLES.

"Les stocks de viande tenus dans les entrepôts frigorifiques au Canada sont considérables et les stocks de porc augmentent. Les expéditions outre-mer ont cessé pendant un certain temps et la loi limitant la possession et les profits a été abrogée", continue le rapport.

"La vérité, c'est que ces articles sont retenus en grande partie dans l'espoir de la reprise du commerce d'exportation. Il semble évident qu'en définitive l'Europe aura besoin de tout notre excédent. Les consommateurs ne tirent pas grand confort du commerce d'exportation. Il est cependant avantageux pour tous que le commerce d'exportation se maintienne."

"Des œufs mis en entrepôt l'été dernier, il ne restait que 414,637 douzaines le premier du mois. En outre, il y avait alors 276,439 douzaines d'œufs en mains, à part ceux dans les entrepôts frigorifiques, et 1,354,204 livres d'œufs gelés, employés pour les confiseurs et non directement consommés dans la maison. Comme la consommation domestique des œufs est d'environ 3,500,000 douzaines par mois, le marché n'est pas surchargé, mais de nouveaux approvisionnements arrivent maintenant sur le marché.

BEURRE SATISFAISANT.

"La situation du beurre est satisfaisante aussi surtout en vue des demandes anormales pour expéditions outre-mer l'automne dernier. Nous avons 8,400,060 livres de beurre de crèmerie, ce qui est 29 pour 100 de moins que le mois dernier, et 698,703 livres de beurre de laiterie, ce qui est seulement à peu près la moitié du stock du mois dernier. Comparant ces quantités avec les chiffres les plus dignes de confiance pour la consommation domestique, nous ne voyons aucune cause d'alarme dans l'un ou l'autre sens.

"Les stocks en oléomargarine sont tombés de 21 pour 100 à 597,607 livres, ce qui ne représente qu'environ la moitié de l'approvisionnement d'un mois.

"Les stocks en fromage ont diminué de 26 pour 100 à 3,485,316 livres, ce qui est moins de la moitié du stock de l'an dernier.

"Les stocks en porc, en général, sont plus forts que le mois dernier et 38 7 pour 100 plus forts que l'an dernier. Comparé au mois dernier, le porc gelé a augmenté de 27 7 pour 100, le porc frais non gelé a diminué de 78 pour 100,

le porc salé sec a augmenté de 129 16 pour 100, le porc saumuré au sucre a diminué de 13 46 pour 100, et le porc en cours de salaison a augmenté de 18 46 pour 100. Les quantités sont: gelé, 5,787,619 livres; non gelé, 2,560,810 livres; salé sec, 7,599,641 livres; saumuré au sucre, 9,739,619 livres; en cours de salaison 18,482,655 livres. Les meilleurs chiffres de consommation disponibles indiquent que la consommation par voie du gros est de 6,152,000 livres de porc salé et 3,875,973 livres de porc frais par mois.

BOEUF LÉGÈREMENT À LA BAISSE.

"Les stocks en bœuf ont un peu diminué, mais sont encore de 44 pour 100 de plus que l'an dernier. Nous avons 48,120,834 livres de bœuf gelé, 3,220,746 livres non gelé, 338,551 livres de salé, et 597,992 livres en cours de salaison, formant un total de 52,378,123 livres. Les chiffres de la consommation en gros indiquent une demande domestique mensuelle de plus de 15,000,000 de livres de bœuf frais et 1,250,000 livres de bœuf salé.

"Les stocks en mouton et agneau ont diminué d'environ 10 pour 100, sur le mois dernier, mais sont encore de 105 pour 100 au-dessus de l'an dernier. Nous trouvons 8,137,668 livres de stock gelé et 165,681 livres de non gelé, formant un total de 8,303,349 livres.

"Il y a 2,534,691 livres de poulets et 2,644,125 livres d'autres volailles. C'est 109 pour 100 de plus que l'an dernier, mais une diminution de 21 et de 8½ pour 100, respectivement, sur le mois dernier.

"Les stocks en poisson sont près de 50 pour 100 plus grands que l'an dernier, mais les stocks du commerce ont diminué de 13 pour 100 sur le mois dernier. Toutes espèces ce mois-ci accusent 20,978,767 livres, avec 3,172,863 livres pour les appâts."

Le tableau suivant compare les produits en mains le 1er février 1919 avec ceux du 1er février 1918, pris dans les listes limitées des firmes qu'indiquent les rapports de l'an dernier:

	1918.	1919.	Aug. p.c.
Beurre...	7,010,326	8,903,850	27 01
Fromage ..	7,539,793	3,335,779
Œufs.....	1,427,832	1,516,951	6 24
Porc.....	31,607,116	43,839,304	38 70
Bœuf.....	35,478,643	51,083,874	43 98
Mouton et agneau...	3,969,897	8,150,948	105 31
Volaille...	2,421,006	5,082,216	109 92
Poisson...	15,195,932	22,714,000	49 47
Le fromage accuse une diminution de 55 76 pour 100.			
Etat des produits alimentaires au Canada, le 1er février 1919, comparé au mois précédent, 1er janvier 1919, et avec le même mois de l'année précédente. Le montant des produits alimentaires en entrepôt le 1er février 1919, était:			
Beurre:	Liv. ou doz.		
Crèmerie.....	8,400,060		
Laiterie.....	698,703		
Oléomargarine.....	597,607		
Fromage.....	3,485,316		
Œufs:			
En entrepôt.....	414,637		
Autres qu'en entrepôt.....	276,439		
Gelés.....	1,354,204		
Porc:			
Gelé.....	5,787,619		
Non gelé.....	2,560,810		
Salé sec.....	7,599,641		
Saumuré au sucre.....	9,739,619		
En cours de salaison.....	18,482,655		
Total.....	44,170,344		
Bœuf:			
Gelé.....	48,120,834		
Non gelé.....	3,220,746		
Salé.....	338,551		
En cours de salaison.....	597,992		
Total.....	52,378,123		

PRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LOGIS.

[Suite de la page 10.]

pièdes, en arrière des logis, et il ne faudrait pas que les maisons d'habitation occupent plus de 50 pour 100 du lot.

Il faudrait aménager des espaces entre le pignon ou les murs d'extrémité des maisons contiguës, comme suit:

Entre toutes les maisons (simples ou doubles) dont les murs sont construits entièrement en bois, ou partie en bois et partie recouverte de stuc ou de brique (veneer), ou entre toutes les maisons ayant une ou plus de deux pièces en profondeur et ayant des fenêtres latérales... 16 pieds.

Entre les maisons dont les murs sont construits en brique, brique lambrissée (veneer), stuc, tuile creuse, pierre ou béton, avec des matériaux à toiture à l'épreuve du feu, n'ayant pas plus de deux pièces en profondeur..... 9 pieds.

Les maisons construites en stuc, ou en charpente, ou en brique (veneer) doivent être, soit détachées ou semi-détachées (voir clause 2, page 4). Dans tous les cas, il faudrait construire des murs neux.

(b) Conditions sanitaires et ventilation.—Il faudrait installer des baignoires et des water-closets dans chaque logis, de préférence, à l'étage des chambres à coucher. Il faudrait que les baignoires et les éviers soient munis d'eau chaude et d'eau froide. Les water-closets ne devraient jamais avoir ouverture sur une chambre et il devraient avoir au moins une fenêtre donnant sur l'extérieur.

Il ne faudrait pas habiter les sous-sols. Il faudrait que chaque pièce ait au moins une fenêtre s'ouvrant à l'extérieur. Chaque chambre habitable devrait réserver à la fenêtre un espace d'au moins un dixième de la superficie du parquet, et il faudrait, quand il y a possibilité, établir une ventilation transversale.

(c) Hauteur et dimension des pièces.—Les pièces devraient avoir une hauteur d'au moins 8 pieds au premier étage, et 8 pieds sur les deux-tiers de la surface du parquet, dans les chambres à coucher.

Un boudoir ou vivoir mesurant au moins 144 pieds carrés, et deux des chambres à coucher d'au moins 130 et 100 pieds carrés, respectivement.

(d) Hauteur et modèle des maisons et nature de la construction.—La hauteur des maisons ne devrait pas dépasser deux étages et demi, sauf pour les cottages, plein-pied, qui pourraient avoir trois étages, s'ils sont construits à l'épreuve du feu. Les maisons devraient avoir quatre, cinq ou six pièces et, dans les cas exceptionnels, pour les grandes familles, sept pièces, sans compter la salle de bain.

(e) Transformation des logis en magasins, etc.—Il faudrait défendre la transformation des maisons d'habitation en magasins, ou leur usage à toutes fins autres que celles d'habitation, sauf avec la permission du gouvernement provincial ou de toute autre autorité compétente, et alors, seulement sur réception d'une requête des deux tiers des propriétaires et occupants de la rue où le logis est situé. Il faudrait, autant que possible, employer de la brique, des tuiles creuses, de la pierre ou du béton, en accordant la préférence aux matériaux produits dans la localité.

(11) Il faudrait fixer un taux spécial de frais de justice, de manière à diminuer les frais de cession des terrains et habitations. Les frais d'architectes seraient réduits, si les gouvernements provinciaux publiaient une série de plans modèles d'habitations convenables, avec dessins détaillés, mémoires des quantités et estimations.

Mouton et agneau:
Gelé..... 8,137,660
Non gelé..... 165,681

Total..... 8,303,349
Volaille:
Poulets..... 2,534,691
Autres volailles..... 2,644,125
Poisson:
Toutes sortes..... 20,978,767
Pour appâts..... 3,172,863

(12) Il faudrait construire toutes les maisons d'après un projet provincial général et suivant les exigences de formules types de devis et d'entreprise, au préalable approuvées par le gouvernement provincial.

CONCLUSION.

Les prescriptions de la partie II du présent mémoire représentent le minimum du nécessaire pour assurer l'observation de l'arrêté en conseil, en vertu duquel le prêt fédéral est accordé.

Les propositions de la partie III sont soumises aux gouvernements provinciaux pour qu'ils en délibèrent dans la préparation de leurs projets. Ces propositions ont été étudiées avec soin, et elles sont formulées comme types minimum en vue de la santé et du bien-être, et non comme idéals difficiles à atteindre. Par conséquent, on espère que les provinces et les municipalités pourront incorporer ces propositions dans leurs projets. On pourra, à l'occasion, faire d'autres recommandations, à mesure qu'on acquerra de l'expérience et qu'on recevra des renseignements comparatifs de la part des différentes provinces.

Afin d'aider à l'exécution des objets généraux, les experts du gouvernement fédéral seront disponibles pour tenir des conférences avec les fonctionnaires et les experts des gouvernements provinciaux sur les détails des projets et la préparation des prescriptions ou types généraux, et sur toutes les autres questions au sujet desquelles les fonctionnaires de la province pourront désirer conférer.

LE MAJOR CORISTINE À LA COMMISSION DES PENSIONS

Ancien secrétaire nommé commissaire lors de la démission du major Todd.

La nomination du major Stanley B. Coristine à la Commission des pensions pour remplir la vacance créée par la démission du major J. L. Todd a été officiellement annoncée.

Le major Coristine a occupé la charge de secrétaire de la Commission depuis mai 1917, et en outre de l'expérience pratique dans la solution des problèmes des pensions qu'il a ainsi acquise, il a aussi un service militaire qui lui donne une place élevée dans l'estime des hommes de retour qui le connaissent. Il est un gradué du collège militaire royal de Kingston, et il a suivi les cours de l'université McGill.

Avant de passer outre-mer, il avait un brevet dans le 5e royal Highlanders, Montréal, et il s'engagea volontairement en service actif en septembre 1914. Permission lui ayant été donnée d'organiser le 42e bataillon R.H.C., il fut nommé adjudant, position qu'il occupa durant toute la période de l'organisation. Avant le départ du bataillon pour outre-mer, il demanda et obtint le commandement d'une compagnie.

Le major Coristine partit pour la France avec son bataillon en octobre 1915 et il resta avec lui jusqu'en juin 1916, lorsque dans les rudes combats d'Ypres, dans l'engagement populaire-ment connu parmi les membres du C.E.C. comme la "Journée de juin", il fut gravement blessé. Après avoir passé deux mois à l'hôpital, il fut renvoyé au Canada et congédié en avril 1917, comme étant permanentement impropre à tout service ultérieur au front.

Il y a un très bon marché pour les produits de l'ébène canadien aux Etats-Unis où la production domestique a diminué sensiblement. L'Angleterre et la France nous demandent également notre sucre d'ébène.—Commission des vivres du Canada.